



DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET STATUTAIRES

ARRETE N° DAJS 2025-74
LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE JEAN MONNET

Vu le Code de l'Éducation, Livre VII (Partie Législative),
Vu l'arrêté du 20 septembre 2023 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,
Vu la procédure relative à la communication, au contrôle et à la conservation des justificatifs de paiement prévue par l'article 9 du décret n° 2019-139 du 26 février 2019 insérant un nouvel article 11-1 dans le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006,
Vu les délibérations du Conseil d'administration du 14 mars 2022, du 16 mai 2022, du 11 décembre 2023, du 9 décembre 2024 et du 10 juin 2025 portant modification du remboursement des frais de mission
Vu le décret n°2024-1155 du 4 décembre 2024 portant création de l'Université Jean Monnet et approbation de ses statuts, en tant qu'établissement public expérimental,
Vu la délibération du conseil d'administration du 20 mai 2025 portant élection de Monsieur Florent PIGEON à la Présidence de l'Université,

ARRETE

Article 1 : Ordre de mission permanent

Il est donné ordre de mission permanent, sans frais, à :

M. Tao WANG, Maître de Conférences, dans le département Qualité, Logistique industrielle et Organisation, de l'Institut Universitaire de Technologie de Roanne

pour tous les déplacements effectués entre Roanne et Lyon qu'il est amené à faire dans le cadre de sa mission de recherche au sein du Laboratoire DISP (Décision et Information pour les Systèmes de Production) de l'INSA de Lyon.

Article 2 : Durée de la mission

Cet ordre de mission vaut pour la période courant entre le 20 octobre 2025 et le 19 octobre 2026.

Article 3 :

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable de l'Université sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Etienne, le 20 octobre 2025
Le Président de l'Université Jean Monnet,

Florent PIGEON